

Comité Hygiène et Sécurité - Conditions de travail DISI

Le Comité Hygiène et Sécurité – Conditions de travail (CHS-CT) de la DISI Sud-Est était convoqué pour une première réunion, le lundi 2 avril 2012 ; à l'ordre du jour figuraient, entre autres thèmes, les textes régissant le fonctionnement de l'instance, mais aussi les premiers axes d'action à envisager.

La Délégation FO DGFIP a tenu à faire une déclaration liminaire, dont le texte suit ; le compte-rendu de la réunion sera publié dans les prochains jours.

Déclaration liminaire

« Monsieur le Président,

Au moment où va se tenir la première réunion du CHS-CT de la DISI Sud Est, la Délégation Force Ouvrière veut rappeler certains éléments de contexte, tant sur le plan national que local.

Au plan national, notre Ministre, lors du CTPM consacré aux conditions de travail, le 3 octobre 2011, s'est déclarée particulièrement attachée à la Santé au Travail, et au rôle des acteurs de prévention. Pour autant, à l'heure des choix ou des décisions, cet attachement n'a pas pesé d'un grand poids...

La politique de suppression de poste n'a pas connu de pause : près de 25 000 emplois auront été supprimés depuis 2002 au sein des services de la DGFIP, sans qu'aucun bilan objectif ne soit venu démontrer l'efficacité des réformes engagées depuis 5 ans, et notamment la fusion de la DGI et de la DGCP.

Or, pour notre Organisation, il est clair que ces suppressions sont la principale cause de la dégradation des conditions de travail, et de ses conséquences néfastes pour la santé des agents.

A cela se rajoute la diminution décidée par l'Administration des crédits alloués pour 2012 aux CHS-CT : 6% de « réserve parlementaire », auxquels s'ajoutent maintenant 20 % de « réserve républicaine », c'est en tout près d'un quart du budget théorique qui est remis en cause !

D'où la question que nous nous posons aujourd'hui : **comment notre Administration peut-elle conduire une politique crédible en matière d'hygiène, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail, si elle réduit les moyens qu'elle compte y consacrer, tout en aggravant ces conditions ! ?**

Au plan local, et tenant compte des éléments que nous venons d'évoquer, **le CHS-CT de la DISI Sud-Est se trouve face à un double enjeu.**

Il s'agit d'abord de considérer les conditions de travail particulières des personnels informaticiens : périodes d'astreinte de nuit et/ou de week-end, horaires décalés, pénibilité des missions d'édition ou d'assistance téléphonique, autant de sujets que Force Ouvrière considère comme symboliques de la spécificité des métiers de l'informatique.

Il s'agit ensuite de conduire une politique cohérente, efficace et équitable sur l'ensemble d'un périmètre géographique très étendu, pour tous les sites rattachés à la DISI. A ce niveau, se poseront clairement la question du relais local de l'Assistant de Prévention dans les ESI, question déjà évoquée en Groupe de Travail national, ou celle des arbitrages budgétaires entre les sites.

Enfin, certains points posés par les textes que nous allons examiner aujourd'hui méritent une attention particulière; c'est le cas notamment du degré d'importance des projets d'aménagement pour lesquels le CHS sera obligatoirement consulté.

Au final, Monsieur le Président, **les agents attendent beaucoup de l'action de ce Comité, comme de celle de tous les acteurs de la politique d'hygiène, de sécurité et de santé au travail. Les sujets sont nombreux, parfois complexes, voire graves. Cette attente, il ne faut pas la décevoir ; la Délégation Force Ouvrière le rappellera chaque fois qu'elle l'estimera nécessaire. »**

*La Délégation Force Ouvrière DGFIP / Fédération des Finances DISI Sud-Est
Eric Laffitte (ESI Montpellier), Philippe CARDONA (ESI Marseille Prado), André AMBROSIO
(ESI Marseille Prado)*

28

